NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

Distr.
GENERALE

T/PET.5/616
7 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

ASSOCIATION DES
ETUDIANTS CAMEROUNAIS
14, rue Domat
Paris, Vè
Tél: Odéon: 36-76

le 30 Mai 1955

A l'Organisation des Nations Unies
New-York

Les Organes de Direction et de Contrôle de l'A.E.C. (Association des Etudiants Camerounais) groupant huit cents étudiants en France,

Vu l'article 76, alinéas b,c, de la Charte des Nations Unies,

Vu l'article 10 dernier alinéas des Accords de Tutelle concernant le Cameroun,

Considérant que les dits textes n'ont jamais été respectés par l'Autorité administrante,

Que si de tout temps le Cameroun a été régie par une législation d'exception,

Que si le Haut-Commissaire Soucadeaux s'était déjà rendu coupable d'interdictions arbitraires des réunions d'un seul Mouvement politique authentiquement national au Cameroun; son successeur M. ROLAND PRE a instauté une ère de répression policière et militaire sauvage et barbare,

Considérant que depuis l'arrivée au Cameroun du Gouverneur Roland Pré, soit depuis six mois, l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) qui incarne et exprime les aspirations profondes du peuple Camerounais connaît des expéditions punitives, des perquisitions illégales, des arrestations et des incarcérations arbitraires des interdictions de réunions et de matraquages de militants par la troupe,

Considérant que cette politique de repression barbare devait atteindre son paroxysme à l'approche de l'arrivée de la Mission de visite de l'O.N.U. au Territoire, afin de tenir dans les géôles les patriotes désignés pour exprimer la volonté du peuple Camerounais,

Que c'est ainsi que pendant les Journées des 22, 23, 24 et 25 Mai 1955, à la suite d'un meeting organisé par l'U.P.C. et de l'arrestation de ses dirigeants par la police, des incidents graves ont éclaté dans presque toutes les régions du Territoire,

Que le siège de l'U.P.C. et des centaines de cases d'habitation autochtones ont été incendiés après pillage; les Etudiants Camerounais émus et vivement indignés par ces événements sanglants élèvent une véhémente protestation et en appellent par la présente aux Nations Unies, demandent:

- Qu'il soit commis sans tarder une Commission dotée de pouvoirs larges à l'effet d'enquêter sur place
- Que cette Commission d'enquête soit composée exclusivement de puissances afro-asiatiques.

Les Etudiants Camerounais verront dans cette Commission une mesure susceptible d'apaiser leurs inquiétudes et une raison d'espérer dans la mission des Nations Unies qui consiste à mener tous les Territoires sous tutelle à leur indépendance.

Nous espérons qu'au Cameroun ceux qui ont foi en l'Organisation des Nations Unies et qui expriment la volonté du peuple de recouvrer dans un bref délai sa souveraineté et son indépendance cesseront d'être, grâce à la Commission d'enquête que nous sollicitons, des "Agitateurs" voués à la Tyranie Policière.

Le Comité Directeur de l'A.E.C.
Président : B.BALLA (sceau et signature)
Vice-Président à l'extérieur
J.K. NGUENGA (sceau)
Vice-Président à l'intérieur
M. Dook KINGUE (s.) (sceau)

Le Comité de Contrôle de l'A.E.C.
Président : P. NKWENGUE (s.)
Vice-Président: J. FOALEM (s.) (sceau)